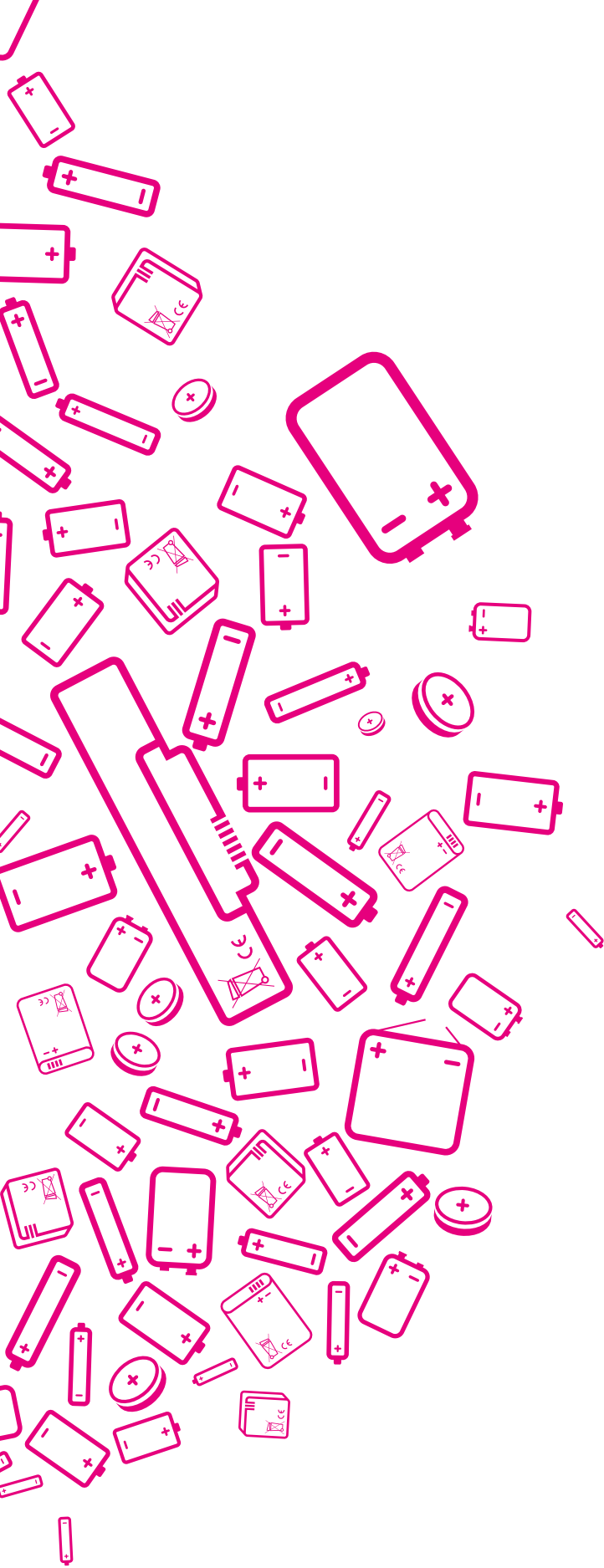


FILIÈRE DE RECYCLAGE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES



PANORAMA
SEPTEMBRE 2018





SOMMAIRE

EDITO	4
DONNÉES CLÉS	6
COMPARAISONS EUROPÉENNES	11
ÉTUDES RÉALISÉES	12
ÉTUDES EN COURS	15
COMMUNICATION FILIÈRE	20



EDITO



Suite au ré-agrément de **Corepile** et **Screlec-Batribox**, fin 2015 (pour la période 2016-2021) nos deux éco-organismes ont décidé de mettre en œuvre une démarche de “coordination” pour avancer sur des enjeux non concurrentiels allant dans l’intérêt commun de la filière de gestion des déchets de piles et accumulateurs usagés (P&A).

Cette approche filière répond notamment à une exigence du cahier des charges des éco-organismes qui impose **“des études devant être menées de manière conjointe par les titulaires agréés”**. Cette “coordination” poursuit plusieurs objectifs :

- Promouvoir la filière auprès des usagers en déployant des actions communes de communication
- Progresser dans la compréhension globale de la filière (analyse des performances régionales de collecte, analyse du comportement des utilisateurs de P&A)
- Définir des critères techniques communs relatifs à la gestion de la filière et à l'évaluation de ses performances (critères communs d'éco-modulation, sécurisation des flux, évaluation des taux de collecte en fonction des quantités de P&A disponibles à la collecte)



- Identifier de nouveaux gisements et évaluer la faisabilité technico-économique de leur captation (P&A dans les ordures ménagères, réintégration du plomb portable recyclé dans les tonnages collectés de la filière).



En 2017 Corepile et Screlec-Batribox atteignent respectivement leurs objectifs, portant ainsi le taux de collecte de la filière à 45,3 %, en conformité avec les exigences des cahiers des charges et de la directive européenne. En excluant les P&A qui sont en cours d'utilisation dans les appareils électriques et électroniques **c'est en réalité 70 % des P&A “disponibles à la collecte” qui sont effectivement collectés et recyclés par la filière** (d'après les estimations schématisées en page 8).

La progression comparable des performances de collecte de nos deux éco-organismes, la situation d'équilibre opérationnel et financier qui prévaut sur les deux dernières années ainsi que la faible intensité concurrentielle liée à la complémentarité des réseaux de collecte, sont autant de facteurs qui créent un climat serein et favorisent le dialogue au sein de la filière.

Il est également notable que les contrôles périodiques menés par le cabinet EY en 2017 ont montré pour chaque éco-organisme, un niveau de conformité élevé (de l'ordre de 90 %) vis-à-vis des obligations du cahier des charges.

C'est dans ce contexte de cohérence et de performances alignées, porté par la volonté affirmée de nos deux éco-organismes, que de nombreux sujets de "coordination" filière ont connu une phase d'accélération significative au cours de ces deux premières années d'agrément. Cette "coordination" concerne aussi bien la mise en œuvre d'études d'intérêt commun que des actions de communication filière, en particulier dans le cadre de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP).

Au-delà des rapports annuels qui présentent nos activités respectives, nous souhaitons montrer le dynamisme de la filière dans sa globalité et présenter un état des lieux de nos actions communes pour relever le "défi piles" afin de collecter plus et mieux recycler.

Nos actions s'inscrivent en outre dans un contexte réglementaire qui prévoit des évolutions encore incertaines liées d'une part à la mise en œuvre de la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire (FREC) et d'autre part à la révision de la directive européenne sur les batteries qui doit faire l'objet d'une proposition législative début 2020, alors que l'agrément de 6 ans en cours se terminera en 2021.

Après une description synthétique des caractéristiques et des performances de la filière et leur mise en perspective européenne, ce document propose donc un panorama qui se veut représentatif (non nécessairement exhaustif) de nos initiatives et actions conjointes.



**Emmanuel
Toussaint Dauvergne**
Directeur Général
SCRELEC-BATRIBOX



**Frédéric
Hédouin**
Directeur Général
COREPILE



RELEVONS LE DÉFI PILES

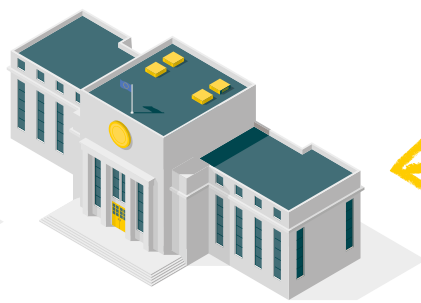
FILIÈRE DE RECYCLAGE DES PILES ET BATTERIES

DONNÉES CLÉS

La filière de collecte et traitement des P&A portables est structurée par les éco-organismes Corepile et Screlec-Batribox, tous deux agréés par les pouvoirs publics et disposant de réseaux de collecte différenciés et le plus souvent complémentaires.

Ainsi **Corepile** collecte majoritairement la distribution et les collectivités locales (environ 90 % de ses volumes collectés) alors que **Screlec-Batribox** est principa-

lement implanté auprès des acteurs professionnels (Collecteurs professionnels de déchets, acteurs du démantèlement de DEEE et SAV représentent environ 70 % de ses tonnages collectés). **Screlec-Batribox** réalise également de la collecte de micro-flux, notamment dans le secteur tertiaire (entreprises, administrations...).



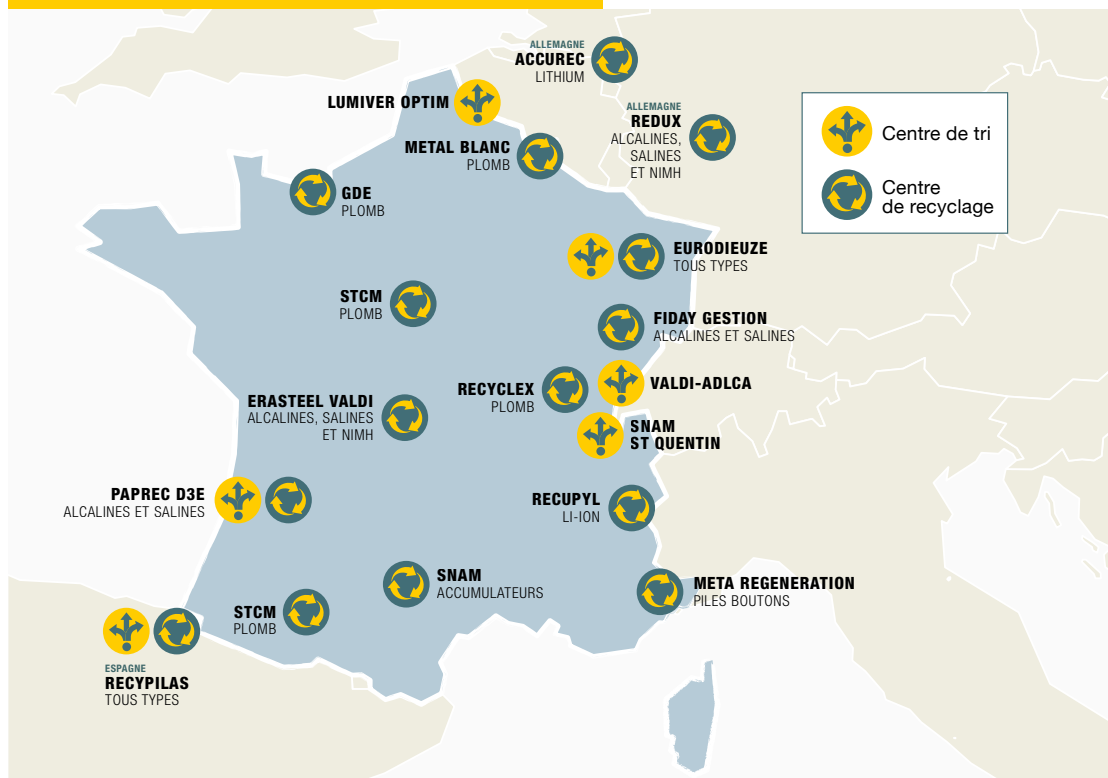
Les P&A collectés en mélange sont massifiés sur **6 centres de tri répartis sur le territoire national**. Les P&A sont alors triés selon leur technologie (alcaline/saline, Lithium-ion, plomb, Nickel-métal Hydrure, piles bouton...) et acheminés ensuite vers les unités de traitement spécialisées.



15 centres de traitement reçoivent l'ensemble des tonnages de P&A qu'ils valorisent par des procédés complexes de pyro-métallurgie et hydro-métallurgie.



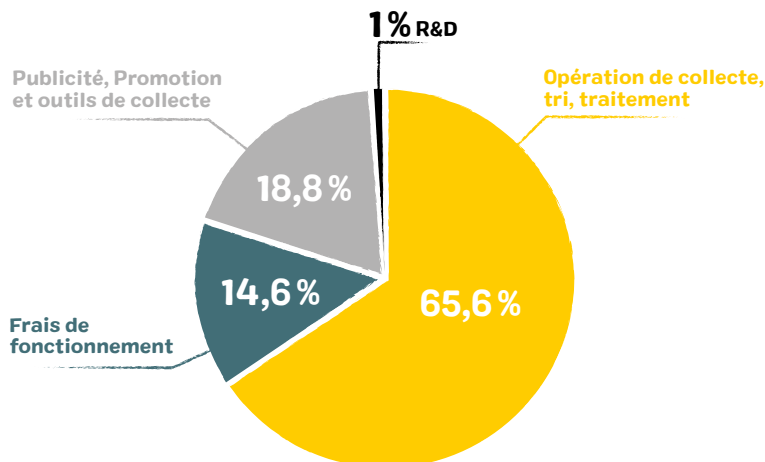
PARTENAIRES DE TRAITEMENT



➔ Plus de 90 % des tonnages collectés sont recyclés sur le territoire national.

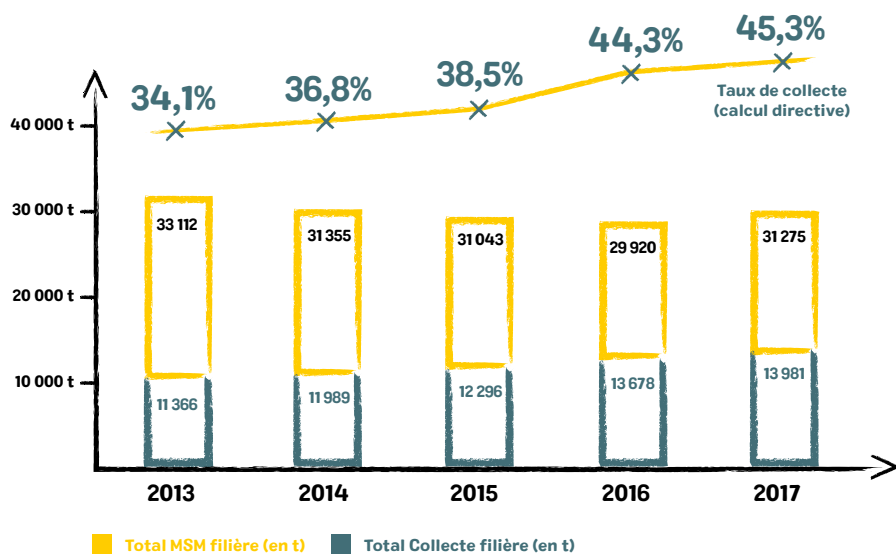
BUDGET FILIÈRE CONSOLIDÉ

Sur le plan financier, la filière représente en 2017 **17 Millions d'Euros** financés par les contributions de **1 469 adhérents** metteurs sur le marché.



➔ On peut noter l'importance des budgets publicité, promotion et outils de collecte pour maximiser la visibilité des points de collecte et la sensibilisation des publics au recyclage des piles et batteries usagées.

ÉVOLUTION DES MSM / TAUX DE COLLECTE



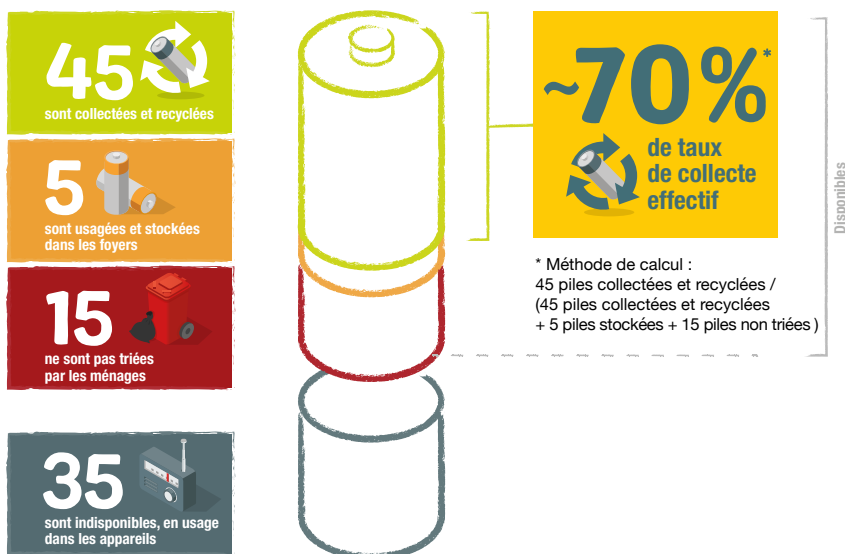
Près de **14 000 T** ont été collectées en 2017, soit l'équivalent du poids de la structure métallique de **deux tours Eiffel**, grâce à un réseau de plus de 60 000 points de collecte répartis sur l'ensemble du territoire.

La durée de vie moyenne d'une pile étant légèrement supérieure à **5 ans** (source : étude Eucobat Life Cycle 2015), une partie du gisement ne peut pas être collectée car

elle est en usage dans des équipements. Une part importante des P&A portables mise sur le marché n'est donc pas "disponible à la collecte".

Le calcul du **taux de collecte effectif** (tonnages collectés / tonnages disponibles à la collecte) est de l'ordre de **70 %** et met en évidence une performance comparable aux filières REP concernant des produits à durée de vie courte.

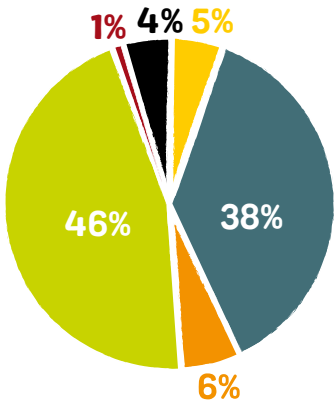
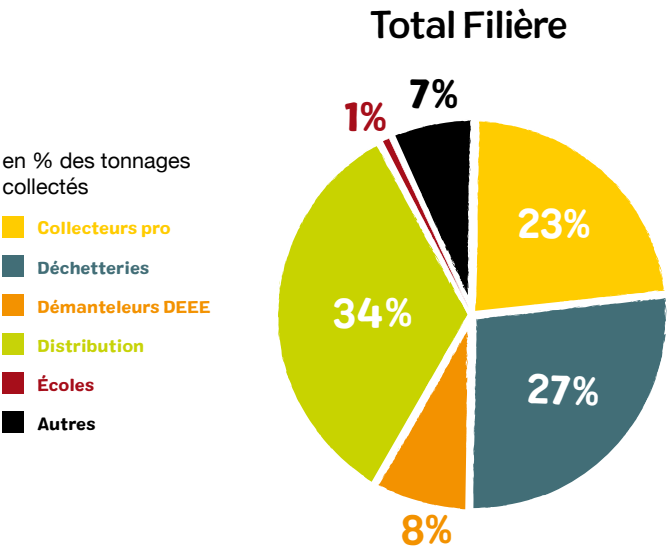
SUR 100 PILES MISES SUR LE MARCHÉ



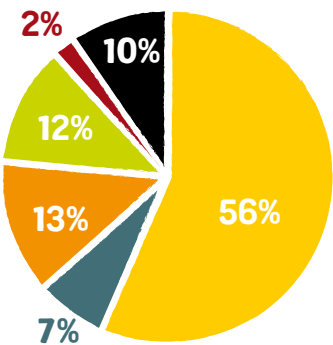
Les études réalisées par la filière en 2014 et 2018 (voir les résultats dans la brochure séparée) sur le gisement dans les foyers, ainsi que les premières caractérisations réalisées sur la fraction de P&A usagés présents dans les ordures ménagères résiduelles (voir les études en cours), permettent d'estimer la nature des gisements qui échappent aujourd'hui à la collecte.

Plusieurs actions, détaillées dans la suite du document sont mises en œuvre par la filière pour mieux connaître l'origine de ce gisement et sa composition afin de mieux le capter. Ces actions sont de nature à maintenir la dynamique de croissance actuelle.

RÉPARTITION PAR RÉSEAUX DE COLLECTE



Corepile

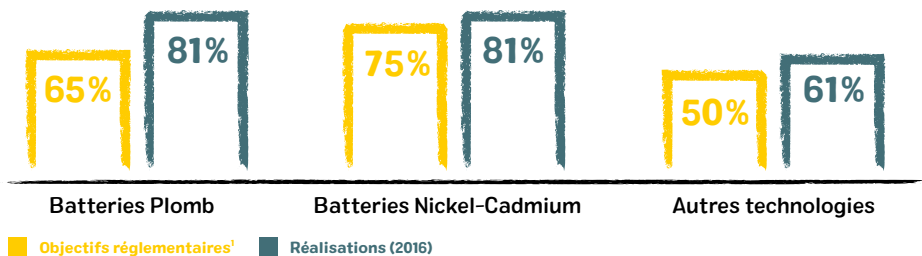


Screlec-Batribox

RENDEMENT DE RECYCLAGE

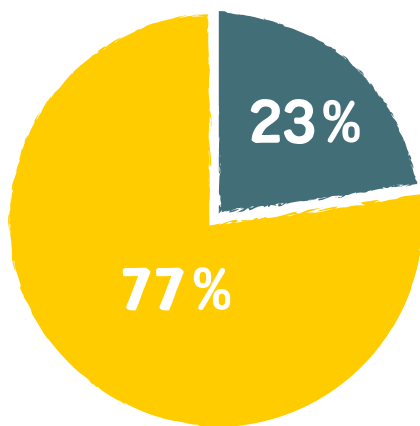
Les rendements de recyclage sont imposés par la directive européenne avec des objectifs différenciés en fonction des technologies de batteries.

La filière atteint des performances supérieures aux exigences sur chacune des catégories et **un rendement de recyclage moyen de 77 %**.

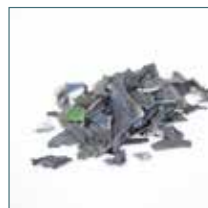
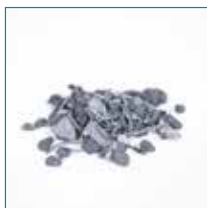


1- Selon Arrêté du 20 août 2015 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière P&A portables en application des articles R.543-128-3 et R.543-128-4 du code de l'environnement (JORF n°0199 du 19 août 2015)

Moyenne P&A Portables France



■ Rendement de recyclage (valorisation matière)
■ Valorisation énergétique ou élimination



COMPARAISONS EUROPÉENNES

Le “benchmark” européen réalisé en 2016 dans le cadre de l'évaluation de la filière a permis de situer la position de la filière¹ française à l'échelle européenne. Cette dernière, deuxième en tonnages collectés après l'Allemagne, est dans la moyenne des pays européens en matière de performance globale mais se démarque par son caractère sain (un taux de collecte supérieur à la moyenne sur les systèmes chimiques non rentables) et rigoureux (fiabilité des taux de collecte, traçabilité, important taux d'adhésion des metteurs sur le marché). **Le niveau des contributions en France est en outre un des plus compétitifs en Europe.**

Le rapport annuel de l'EPBA² met également en évidence les principaux déterminants de la performance de collecte qui sont la communication et la sensibilisation des citoyens au geste de tri ainsi que la qualité du réseau de collecte (densité / accessibilité). Ces deux facteurs clés sont eux-mêmes fortement corrélés à la mise en œuvre précoce d'une collecte séparée pour les P&A portables qui s'est pérennisée au sein de la filière.

La grande majorité des pays européens affiche un taux de collecte entre 40 et 50 %, avec comme exceptions notables le Luxembourg, la Belgique et la Suisse (jusqu'à 70 %). Sachant que ces pays ont des densités de populations plus élevées qui facilitent l'accessibilité des points de collecte et que la plus grande sensibilité de leurs habitants aux problématiques environnementales favorise le geste de tri.

1- Proposition pour la mise en place d'une coordination sur la filière P&A portables usagés – Cluster CIME (Juin 2016)
2- Report on Portable battery collections rates - PERCHARDS pour le compte de EPBA (European Portable Batteries Association)



EUCOBAT

EUCOBAT est une association fondée en 2012 qui regroupe les principaux éco-organismes en charge de la collecte des piles et batteries en Europe, soit 18 membres répartis dans 16 pays, représentant 400 000 points de collecte et atteignant un total de 48 % de taux de collecte directive consolidé. Cette association dont Corepile et Screlec-Batribox font partie permet un échange de meilleures pratiques, la conduite d'études, des opérations de marketing/communication, la consolidation d'information à une échelle européenne et la coordination de travaux divers (évolution de la directive européenne, sécurisation de la collecte...)

Les performances de la filière française s'inscrivent ainsi dans la moyenne européenne mais sa progression conserve une réelle dynamique grâce à des bases saines et solides et des coûts maîtrisés.

ÉTUDES RÉALISÉES



ÉTUDE AUPRÈS DES MENAGES

(Grand inventaire / gisement,
Usages et Attitudes / Comportements)

L'étude, réalisée une première fois en 2014 a été renouvelée au cours du premier semestre 2018 sur une échelle plus importante, représentative et méthodologiquement alignée.

Corepile et Screlec-Batribox ont fait appel au cabinet iVOX/Bilendi. La méthodologie d'enquêtes utilisée est similaire à celle de BEBAT (éco-organisme Belge pour les piles et accumulateurs qui mène cette étude régulièrement) pour permettre de comparer les résultats notamment avec la Wallonie. L'étude est en deux volets :

- Étude "Grand Inventaire" (évaluation du gisement dans les foyers) sur un panel de 4 431 personnes, représentatif de la population et des régions françaises
- Étude "Usages et Attitudes" (étude de comportement) sur un panel de 1 007 personnes, également représentatif

Cette enquête réalisée (en ligne) entre avril et mai 2018 avait pour objectif d'évaluer d'une part le nombre de piles et batteries

présent dans un ménage moyen en France et leur localisation dans le foyer (pièces, appareils...) et de mieux comprendre d'autre part le comportement des français vis-à-vis des piles et des batteries usagées (stockage à la maison, tri, dépose dans un point de collecte, connaissance de la filière...).

Cette étude a permis notamment de préciser les quantités de piles et accumulateurs réellement disponibles à la collecte.

Les principaux résultats sont détaillés dans la brochure : "les français et le recyclage des piles"

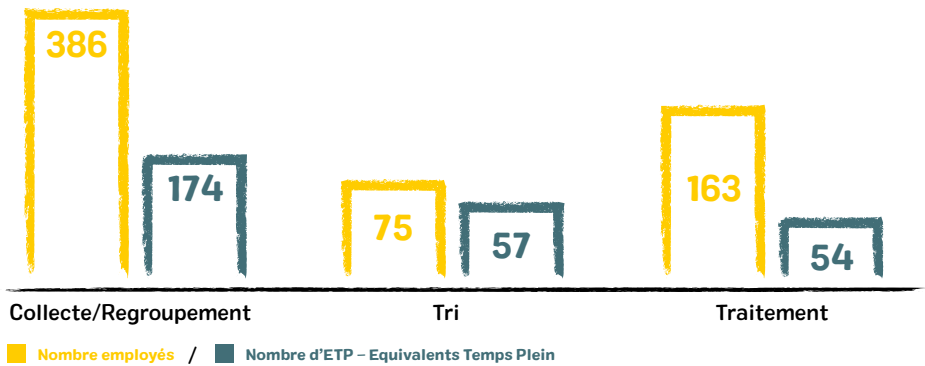


ÉTUDE EMPLOIS FILIERE

L'étude, réalisée en 2017 par l'association Rudologia à la demande des éco-organismes a permis d'évaluer à 624 le nombre d'emplois dans la filière française de collecte et traitement des P&A portables, **soit 285 équivalents temps plein** répartis dans les activités de collecte, tri et traitement. La part des emplois générés dans **l'Économie Sociale et Solidaire**

(ESS) est significative, notamment dans les activités de tri avec 45 % des emplois en ESS.

Cette étude a été réalisée sous forme d'une enquête auprès des opérateurs de collecte, de tri et de traitement. L'ensemble des répondants représentent 70 % des tonnages pris en charge par la filière.



GISEMENT P&A PORTABLES AU PLOMB

Successivement en 2016 et 2017, Corepile et Screlec-Batribox ont confié au cabinet TERRA une étude de caractérisation des P&A portables au plomb réceptionnés par les centres de recyclage de batteries au plomb mais non collectés par la filière P&A portables.

Rappelons que les batteries portables ne représentent que 15 % du gisement total de batteries. Les 85 % restant étant des batteries industrielles et des batteries automobiles qui sont majoritairement des batteries au plomb.

Les batteries en fin de vie au plomb ayant une valeur marchande qui permet de financer leur collecte et leur recyclage, elles font l'objet d'un marché historique et spécifique. En pratique, une part significative des batteries portables au plomb (environ 3 500 T) continue d'emprunter les mêmes circuits de négoce que les batteries

industrielles et automobiles au plomb, échappant ainsi aux circuits de collecte de Corepile et de Screlec-Batribox.

L'étude de caractérisation, réalisée en 2016 sur les flux entrant dans les centres de recyclage de batteries au plomb et reconduite avec une méthodologie encore plus robuste en 2017, a permis de quantifier ce gisement de plomb portable et de prendre en compte une partie des tonnages par la filière portable.

Cette étude a été prise en compte par les pouvoirs publics dans la mise en place d'un mécanisme de rétrocession partielle du plomb.



ÉTUDES EN COURS

ÉTUDE SÉCURITÉ LITHIUM

La technologie Lithium-ion présente un risque d'emballement thermique en particulier sur des batteries endommagées. Au-delà des incidents très médiatisés mais somme toute marginaux concernant des départs de feu sur des batteries de téléphones portables en cours d'utilisation, c'est avant tout les professionnels de la filière et leurs installations industrielles qui sont aujourd'hui les plus exposés car ils sont confrontés quotidiennement à des quantités importantes de batteries potentiellement endommagées par des opérations de manutention, transfert, regroupement...

Afin de sécuriser l'ensemble de la filière vis-à-vis de ce risque, Corepile et Screlec-Batribox ont commandé une étude auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et mis en œuvre début 2018 un groupe de travail sur ce thème.

L'étude INERIS actuellement en cours, vise à évaluer le risque d'emballement thermique lié à la présence de P&A lithium au sein d'un fût de stockage et sa propagation à proximité dans des conditions variées (proportion de P&A lithium, présence d'isolants).



Cette étude s'inscrit dans un objectif plus global consistant à évaluer la réalité des risques liés aux P&A lithium, puis à définir et mettre en œuvre des protocoles et des recommandations communes à la filière pour la prise en charge de P&A en conformité avec la réglementation dont l'ADR¹ (conditionnement, chargement/déchargement, transport) et en assurant la sécurité des parties prenantes (acteurs du stockage, regroupement, traitement...).

Le groupe de travail prévoit également d'associer les acteurs de la filière DEEE, particulièrement concernés par ce sujet pour l'élaboration de recommandations partagées à la fin de l'année 2018.

1 - Réglementation Européenne concernant le transport de marchandises dangereuse par la route





ÉTUDE ECO-MODULATION

Le principe de l'éco-modulation est défini à l'Article L.541-10 IX du Code de l'environnement issu de l'art.88 de la LTECV¹ de 2015. Dans le cadre des filières REP, il prévoit que *“Les contributions financières [...] sont modulées en fonction de critères environnementaux liés à la conception, à la durée de vie et à la fin de vie du produit, et n'entraînant pas de transfert de pollution vers une autre étape du cycle de vie du produit.”*

Ce principe, réaffirmé dans le cadre de la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire² a également été récemment repris à l'échelle européenne dans le cadre du “paquet économie circulaire”³ adopté par le Parlement européen le 18 avril 2018 et le 22 mai 2018 par le Conseil européen.

L'objectif de l'éco-modulation est d'inciter les producteurs à réduire l'impact environnemental des piles et accumulateurs portables qu'ils mettent sur le marché.

Les critères d'éco-modulation ainsi que leur amplitude sont définis dans le cahier des charges des éco-organismes de la filière P&A portables et s'imposent à tous les titulaires d'un agrément. Le cahier

des charges prévoit enfin que cette éco-modulation fasse l'objet d'un bilan et d'éventuelles modifications dans les deux ans suivant la date d'agrément, soit avant le 1^{er} janvier 2019.

Conformément à ces exigences, Corepile et Screlec-Batribox, en concertation avec les parties prenantes, ont donc engagé des travaux afin d'évaluer le dispositif et d'élaborer de nouvelles propositions aux ministères de tutelle et à l'ADEME.

Des consultations ont été menées au cours du premier semestre 2018 avec les fabricants et metteurs en marché (experts en éco-conception, experts filière) d'une part et les recycleurs d'autre part.

Les critères actuels d'éco-modulation s'avèrent peu incitatifs et peu pertinents (sauf concernant la modulation entre piles alcalines et salines). Plus précisément, le bonus appliqué aux piles boutons lithium face aux piles boutons contenant du mercure ou de l'oxyde d'argent n'est pas cohérent avec les réalités. En effet, les piles boutons au mercure sont interdites depuis plusieurs années, et ne peuvent donc plus

¹ - Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

² - La mesure N° 12 de la FREC prévoit de “Généraliser la mise en place de critères d'éco-modulation à toutes les filières REP et faire de l'éco-modulation un outil réellement incitatif”

³ - Le Paquet Economie Circulaire finalise la révision de plusieurs directives :

Déchets 2008/98/CE, Emballages et Déchets d'emballages 94/62/CE, Enfouissement des déchets 1999/31/CE, Véhicules en fin de vie (2000/53/CE), Piles et accumulateurs usagés (2006/66/CE), et Déchets d'équipements électriques et électroniques (2012/19/UE).

être comparées aux piles boutons lithium et les piles boutons à l'oxyde d'argent sont faiblement déclarées et non présentes dans les flux collectés par les éco-organismes du fait de leur forte valeur.

En ce qui concerne les accumulateurs, le fait d'éco-moduler par chimie en introduisant des malus pour le nickel-cadmium, le plomb et le lithium par rapport à une technologie de référence qui est le nickel-métal hydrure n'est pas judicieux et a des effets contre-productifs.

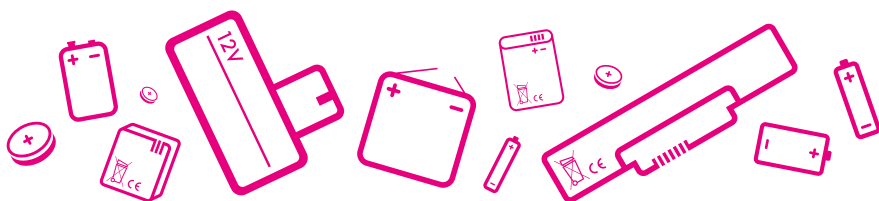
Cette approche n'est pas pertinente car les chimies de batteries ne délivrent pas le même service. A chaque chimie correspond un certain nombre d'avantages et d'inconvénients au regard de la performance, la facilité de maintenance, la sécurité, le recyclage ou encore l'environnement d'utilisation. **Leur périmètre d'interchangeabilité est donc relativement réduit** c'est-à-dire que pour une application donnée, certaines chimies de batteries ne peuvent pas être remplacées par d'autres. Ainsi, introduire un malus pour un système chimique par rapport à un autre alors qu'ils n'ont pas les mêmes domaines d'application est inopérant. De plus cette approche pénalise fortement

les accumulateurs au plomb sur un plan financier, entraînant un effet dissuasif pour les déclarations des metteurs en marché.

Les travaux entamés ont permis de mettre en évidence les spécificités de la filière des P&A. En particulier les limites en matière d'interchangeabilité des différentes technologies ainsi que les faibles marges de manœuvre des fabricants de P&A au regard des exigences (format et performance) de la part des fabricants d'équipements destinés à intégrer des P&A.

Enfin, dans la perspective de la mise en œuvre de critères harmonisés à l'échelle européenne, il apparaît que le **barème actuel des éco-organismes en France qui applique des tarifs différenciés en fonction de la chimie et du poids, intègre déjà des tarifs éco-modulés** (certains de nos confrères européens pratiquent un tarif unique à l'unité, sans distinction).

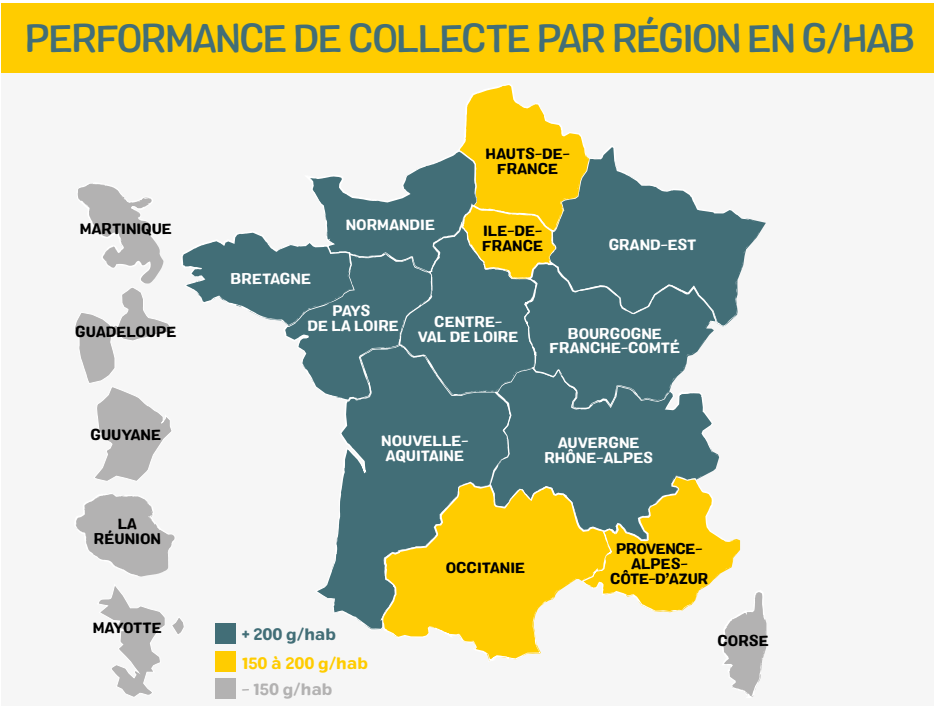
De nombreuses pistes ont été explorées pour l'introduction de critères pertinents : toxicité, recyclabilité, limitation de l'usage de certains métaux, rechargeabilité, intégration de matière recyclée, caractère scellé dans les équipements... Une synthèse a été remise aux pouvoirs publics en juillet 2018.



ANALYSE DES PERFORMANCES RÉGIONALES FILIÈRE

Les performances de collecte ne sont pas uniformes sur le territoire national. Autour d'une moyenne nationale de 205 g/hab¹, les

performances à l'échelle des départements métropolitains varient fortement (de 70 g / hab à plus de 800 g/hab – Données 2017).



Afin de mettre en place un plan d'actions visant à améliorer les performances de collecte, en particulier dans les zones sous-collectrices, une analyse détaillée de ces performances et de ses déterminants est nécessaire.

Corepile et Screlec-Batribox ont ainsi mis en œuvre une étude conjointe sur ce thème.

Sur le plan de l'analyse quantitative, en partant des performances de collecte brute de la filière P&A portables, il s'agit de :

- Réajuster la réalité de la performance de collecte au niveau des départements / régions en lissant les effets de massification sur certains départements (massificateurs professionnels, centres de démantèlement DEEE)
- Analyser la performance en fonction de la typologie des réseaux et de la nature des points de collecte

- Evaluer la performance de collecte au regard des critères de densité de points de collecte et densité de population

Sur le plan de l'analyse qualitative, il s'agit de mesurer l'impact dans la durée de différents critères et notamment :

- Les dotations en équipements de collecte
- L'impact des collectes événementielles
- L'impact des campagnes de communication
- L'impact éventuel de la mise en place de la redevance incitative

Les premières conclusions de cette étude seront disponibles au cours du 4^e trimestre 2018.

1 - Avec un poids moyen de 22 g par pile, cela représente un peu plus de 9 piles par foyer

ÉTUDE P&A DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Des travaux de caractérisation réalisés indépendamment par Corepile et Screlec-Batribox avec des collectivités partenaires (en 2015 et 2016) avaient mis en évidence que près de 4 000 tonnes de P&A portables se retrouvent aujourd'hui dans le flux des ordures ménagères résiduelles (soit environ 15 % des MSM).

Un groupe de travail a été créé en janvier 2018, regroupant des recycleurs de P&A, des collectivités partenaires ainsi que les éco-organismes pour améliorer la compréhension et le captage de ce gisement (dans un premier temps sur les installations de tri-compostage).

Ce groupe s'est donné comme objectif d'aboutir à des conclusions et

recommandations d'ici fin 2018, les axes de travail étant de :

- Réaliser des caractérisations complémentaires selon une méthodologie standardisée afin d'évaluer plus précisément ce gisement sur les plans quantitatif et qualitatif (en cours)
- Définir (en partant du cahier des charges des recycleurs de P&A) les moyens techniques et financiers qui seraient à mettre en œuvre afin de pouvoir capter ce gisement (problématique d'identification et de tri) afin de l'acheminer vers un centre de recyclage et pouvoir ainsi intégrer ces volumes à la filière.



COMMUNICATION FILIÈRE



Un nouveau site internet dédié à la filière dans son ensemble a vu le jour en juillet 2018 : www.relevonsledefipiles.com

Ce nouveau support digital a pour objet la présentation de la filière, la sensibilisation au recyclage des piles et des batteries usagées et la mise en valeur des actions communes des deux éco-organismes.

Il offre notamment la possibilité aux internautes-citoyens de trouver les points d'apports volontaires de la filière et servira d'appui et de relais pour la diffusion de photos et vidéos associées aux opérations de communication.

Au-delà des opérations de communication et de promotion de chacun des éco-organismes (animation des réseaux respectifs, communication digitale, opérations de collecte événementielles, actions ciblées...) qui sont présentées dans les rapports annuels de Corepile et Screlec-Batribox, **une communication filière a également été mise en place à l'occasion de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles.**

Dans ce cadre, "Pilestreet" une opération de "street art" est prévue du 3 au 9 Septembre 2018 : un concept fort et novateur ayant pour objectif d'utiliser l'art comme vecteur de sensibilisation au recyclage.

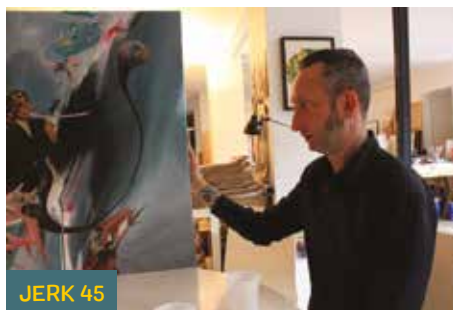
À la suite de cet événement, une opération de collecte de piles dans les écoles sera mise en place : Le "Défi Piles Écoles". Cette collecte solidaire permettra de sensibiliser les plus jeunes au recyclage des piles et batteries usagées.



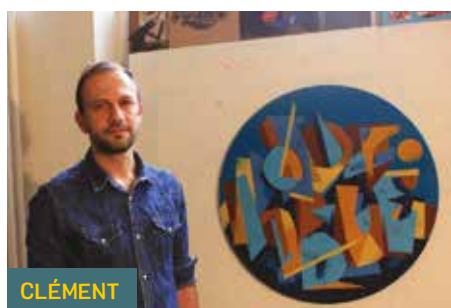
PILESTREET

À l'occasion de cette semaine spéciale, **Screlec-Batribox** et **Corepile** organisent conjointement **"PileStreet", un événement de Street Art à Paris** : JERK 45 et Clément, deux artistes Street Art de renom et membres du collectif 9^e Concept, vont se relayer pour créer une œuvre originale et éphémère sur une pile géante de 4 mètres de hauteur montée spécialement du 3 au 9 septembre, en plein cœur de Paris (Quai de Valmy, Paris 10^e) !

Pour en savoir plus rendez-vous sur :
<https://www.relevonsledefipiles.com/pilestreet/>



JERK 45



CLÉMENT

La performance artistique se déroulera en deux temps : une première œuvre est créée sur une pile géante puis recouverte par une deuxième œuvre. Liberté est laissée aux artistes dans un cadre défini où les thèmes abordés sont la technologie, la consommation, le recyclage des métaux, la régénération...

Cet événement s'adresse à la fois au grand public (l'idée étant d'interpeller les populations de zone urbaine où les taux de collecte de P&A sont généralement inférieurs à la moyenne nationale) et aux journalistes invités à appréhender le fonctionnement de la filière et à relayer ses messages à l'occasion de cet événement original.

DÉFI PILES ÉCOLES

Les deux éco-organismes lanceront, du 8 octobre au 30 novembre prochains, le Défi Piles Écoles, une grande collecte solidaire de piles et petites batteries usagées, au sein des écoles primaires de 4 régions françaises : Centre-Val de Loire, Occitanie, PACA, Hauts de France ainsi que Paris. Soutenus par le Ministère de la Transition Ecologique & Solidaire et par le Ministère de l'Éducation Nationale, Screlec-Batribox et Corepile se sont fixés un objectif de 200 tonnes de piles collectées lors de ce défi. L'objectif étant d'atteindre 1 000 écoles primaires inscrites au total, soit environ 150 000 élèves et permettra de soutenir financièrement deux associations reconnues d'utilité publique qui viennent en aide aux enfants malades ou en danger.



UN MOT SUR LA COM DANS LES DOM

Du fait de la répartition des DROM-COM entre les deux éco-organismes (Corepile est en charge de la Réunion, de la Guadeloupe et de Mayotte tandis que Screlec-Batribox gère la Martinique, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin), il apparaît difficile de mener des opérations filières sur ces territoires. Cependant, ils ne sont jamais oubliés. Dans le cadre des études techniques leurs spécificités sont prises en compte et notamment les contraintes logistiques liées au retour des P&A en métropole pour recyclage.

Les DROM-COM sont en outre systématiquement associés aux opérations de communication nationale. Corepile et Screlec-Batribox ont des représentants locaux, permettant de conserver une action permanente au plus près du terrain.



DU 8 OCTOBRE
AU 30 NOVEMBRE
2018

Relevons le défi piles



**GRANDE COLLECTE SOLIDAIRE
DE PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES**



**RÉSERVÉ AUX ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES**

Collecte solidaire au profit de :



et



Infos et inscriptions sur : www.relevonsledefipiles.com





RELEVONS LE DÉFI PILES

FILIERE DE RECYCLAGE DES PILES ET BATTERIES

www.relevonsledefipiles.com



CONTACT COREPILE

17 rue Georges Bizet - 75016 Paris

Tel : 01 56 90 30 90

Mail : corepile@corepile.fr

www.corepile.fr / www.jerecyclemespiles.fr



CONTACT SCRELEC

52 bd du Montparnasse - 75015 Paris

Tel : 01 44 10 83 00

Mail : screlec@screlec.fr

www.screlec.fr / www.batribox.fr